



refus de credit après accord et livraison de la marchandise

Par **alainglenan**, le **27/12/2018** à **11:25**

Bonjour

J'ai acheté fin novembre un PC chez Leclerc, à l'aide d'un financement Cetelem.

Crédit sur 5 mois accepté, je prends possession de l'appareil.

Le 27 décembre, Leclerc m'appelle pour me dire que le crédit est refusé.

Que dois je faire?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **27/12/2018** à **12:06**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas si vous avez souscrit au crédit par l'intermédiaire du magasin et comment un crédit accepté peut être refusé ensuite...

Par **alainglenan**, le **27/12/2018** à **12:42**

Bonjour

Merci pour votre réponse.

Crédit souscrit par le magasin auprès de Cétélem, pour un montant de 349 €, sur 5 mois et intérêts pris en charge par le vendeur.

Refusé aujourd'hui, par téléphone, le vendeur Leclerc m'a appelé. Sans plus de motif de refus.

Je ne suis pas interdit de credit, ni bancaire, je paye régulièrement mes gros achats en 3 fois sans frais avec la carte bleue.

Salutations

Par **P.M.**, le **27/12/2018** à **12:53**

Si le vendeur vous a délivré la marchandise sur votre demande sans que vous ayez vous même souscrit le crédit et, après acceptation de celui-ci, il est en tort...

Un tel délai en plus me paraît très long...

Il faudrait savoir ce que le magasin vous demande aujourd'hui...

Par **alainglenan**, le **27/12/2018** à **12:59**

Si, j'ai souscrit le credit au magasin, avec tous les justificatifs nécessaires, tel que feuille d'impôts et RIB et pièce d'identité.

Crédit accepté, marchandise livrée.le 24 novembre.

Maintenant le magasin me réclame le règlement de mon achat.

Par **P.M.**, le **27/12/2018** à **13:04**

Je présume que vous payez déjà les mensualités à l'organisme de crédit et il faudrait savoir s'il vous a versé le montant emprunté directement ou au magasin...

Il faudrait que cette histoire soit tirée au clair...

Par **alainglenan**, le **27/12/2018** à **14:14**

Je viens de vérifier sur ma banque.

Aucun prélèvement effectué pour l'instant.

Ni de versement de leur part sur mon compte.

Pour le reste je ne sais pas ce qu'il en est.

Par **Visiteur**, le **27/12/2018** à **14:19**

Bonjour,

avez vous moyen de contacter vous même l'organisme de crédit ? Sinon, venir sur un forum, pourquoi pas ? Mais démêler cette affaire en direct avec les intervenants serait plus judicieux et efficace ? Donc pour moi c'est retour au magasin et explication de leur part; soit avec le vendeur, soit avec son responsable ! Ils vous ont quand même livré le produit !!?

Par **alainglenan**, le **27/12/2018** à **14:59**

He oui, et avec l'accord du crédit.

Surtout au vu de la somme et de la durée

Je trouve cela pitoyable.

Je vais voir le vendeur le 5 janvier.

Je voulais surtout savoir quels étaient mes droits et que puis je attendre comme geste commercial pour la gêne et le coût de déplacement et moral.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **27/12/2018** à **15:01**

Si vous avez souscrit un crédit vous devriez avoir un double du contrat et avez la possibilité d'ouvrir un compte sur le site internet de l'organisme de crédit...
Autrement, il faudrait proposer au magasin de leur payer la marchandise mensuellement sans intérêts comme prévu...

Par **alainglenan**, le **27/12/2018** à **15:21**

C'est ce que je vais voir le 5; mais puis je gratter un peu le prix, pour le préjudice subi?

Par **P.M.**, le **27/12/2018** à **15:28**

Il ne devrait quand même ne pas être important pour vous car pour l'instant c'est le magasin qui a avancé l'argent, cela ne pourrait venir que d'un geste de sa part et on ne peut pas décider à sa place...

Par **alainglenan**, le **27/12/2018** à **16:00**

Merci pour votre aide.
Salutations